

## Motion du département d'espagnol et de portugais

Nous, enseignant·e·s et enseignant·e·s chercheur·se·s du département d'espagnol et de portugais de l'Université de Franche-Comté, réitérons notre opposition à la Loi de Programmation de la Recherche (LPR) récemment adoptée par le Parlement.

Nous dénonçons, d'une part, le contenu de cette loi, qui porte atteinte à la qualité du service public de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en accélérant la précarisation des enseignant·e·s chercheur·se·s par de nouveaux dispositifs de recrutement (CDI de mission scientifique, chaires juniors, contournement du CNU). La LPR ne pourra que contribuer à dégrader les conditions de travail et d'étude, d'autant plus qu'elle n'apporte pas de réponse adaptée au problème de financement insuffisant de l'ESR par l'État.

Nous dénonçons également la méthode employée pour faire adopter la LPR. Le gouvernement a profité du nouveau confinement pour imposer le projet de loi, sans concertation avec le monde universitaire, qui a largement manifesté son opposition notamment depuis le mouvement de grève de mars 2020. Deux amendements en particulier, votés à la dernière minute au Sénat et retenus par la Commission mixte paritaire, créent un délit d'entrave sanctionnant le fait de pénétrer dans l'université « dans l'intention de troubler la tranquillité ou le bon ordre de l'établissement » par des peines pouvant aller jusqu'à 3 ans de prison et 45.000 € d'amende et remettent en cause le rôle du CNU dans la qualification des enseignant·e·s chercheur·se·s. Ces amendements portent atteinte à la franchise universitaire, aux libertés académiques et au statut national des enseignant·e·s chercheur·se·s.

Adoptée à l'unanimité le 2 décembre 2020.